



CAPA Hors Classe Agrégés 2019

Académie de Grenoble
spécial enseignement supérieur

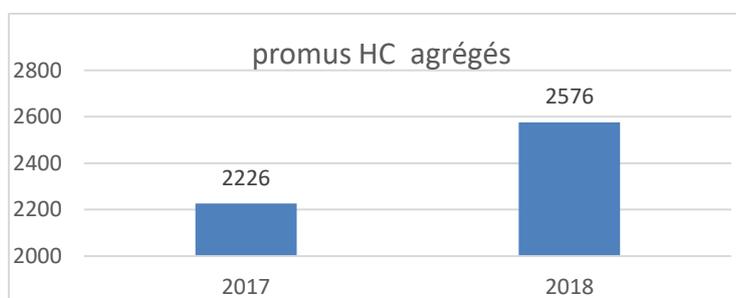


Avec PPCR : la nouvelle HC enfin pour tous et toutes !

La HC a été obtenue pour les enseignants d'EPS en 1989 par les mouvements initiés par la FSU (SNES, SNESUP).
En 2018, avec PPCR: « *la carrière des agents a désormais vocation à se dérouler sur au moins 2 grades...* ».
(classe normale et Hors classe)

le nombre de places prévues à la Hors classe est très largement supérieur depuis PPCR (17% au lieu de 7%) :
au niveau national en 2018, 350 collègues supplémentaires ont été promus par rapport à 2017.

Quel que soit l'appréciation de la rectrice...
les collègues devraient donc être **tous** promus et **plus rapidement** à la HC (qu'avant PPCR).



Cher-e collègue,

La CAPA HC agrégé-e-s a eu lieu le **vendredi 17 mai 2019** au rectorat de Grenoble.

C'est la 2^e année de cette *nouvelle* Hors classe depuis la mise en place du PPCR. Elle concerne tous les agrégés quel que soit leur discipline, de l'enseignement supérieur ou du 2^e degré.

objets de la CAPA HC :

- 1- attribution par la rectrice d'une **appréciation définitive** pour les nouveaux collègues promouvables à la HC.
- 2- établissement d'une **liste de « proposés »** pour la CAPN qui déterminera les *promus* à la HC au 1^{er} sept 2019.

1- les appréciations de la rectrice

24 nouveaux promouvables se sont donc vus attribuer une appréciation par la rectrice en respectant les mêmes critères qu'en 2018 (équité entre disciplines, F/H, Sup/2^e degré, échelon).

Ces collègues ont eu un RDV de carrière en 2018 (9^e échelon+ 2 ans) ou ont accédé au corps des agrégés par liste d'aptitude en 2018. La FSU n'a pas relevé de cas particuliers sur cette phase.

RAPPEL : La rectrice est contingentée dans ses appréciations.

*L'appréciation de la rectrice de chaque collègue est consultable sur **i-prof**.*

**Sur tous les changements de la nouvelle HC voir la note de service sur la HC 2019*

contingent	appréciation de la rectrice	points
10%	excellent	145
45%	Très satisfaisant	125
	satisfaisant	105
	à consolider	95
	opposition	

Échelon et ancienneté d'échelon au 31/08											
	9+2	9+3	10+0	10+1	10+2	10+3	11+0	11+1	11+2	11+3	11+4
Points	0	10	20	30	40	50	60	70	80	100	110

Le barème est la somme des points (ancienneté+ appréciation rectrice).

Tous les autres collègues ont **conservé leur appréciation attribuée en 2018**.

Intervention de la FSU (SNEP, SNES)

Les élu-e-s de la FSU (SNEP, SNES, SNESUP) ont demandé que compte tenu des conditions dans lesquelles les appréciations définitives ont été attribuées **en 2018** à tous les collègues de l'académie promouvables sur la base de leur note globale (note pédagogique et administrative), sans avoir eu de RDV de carrière, ces collègues puissent avoir la **possibilité de contester l'appréciation** qui leur a été attribuée, au moins une fois, ce qui n'est pas prévu actuellement.

2- la liste des proposé-e-s à la CAPN 2019 à Grenoble

788 agrégé-e-s étaient promouvables à la HC dans l'académie de Grenoble en 2019 (832 en 2018) toutes disciplines confondues.

25 % ont été proposé-e-s à la CAPN soit **197 collègues** (au lieu de 20% en 2018 soit **167 collègues**).

L'intervention de la FSU pendant la CAPA a permis de rétablir la situation de 33 collègues (dont 6 de l'enseignement supérieur) qui n'étaient pas proposés par le rectorat alors que leur barème le leur permettait.

Parité H/F (toutes disciplines):

52 % des promouvables étaient des femmes.

102 femmes ont été proposées (soit 52% des proposé-e-s).

Le classement selon le barème national

Les collègues ont été classé-e-s **en fonction de leur barème total** (appréciation rectrice + points d'ancienneté*) allant de 255 points à 165 points* (175 points en 2018).

*A égalité de points, les candidats sont départagés sur l'**ancienneté dans le corps des agrégés** (24 ans d'ancienneté du dernier proposé).

**Sur tous les changements de la nouvelle HC voir la note de service sur la HC 2019*

Parmi les **proposé-e-s**, voici la répartition des appréciations de la rectrice

Appréciations des proposés	2018	2018 %	2019	2019 %
EXCELLENT	43	26%	24	12%
TRES SATISFAISANT	89	53%	108	55%
SATISFAISANT	31	19%	64	32%
A CONSOLIDER	4	2%	1	1%
TOTAL	167		197	

7 collègues ont fait l'objet d'une **opposition** de la rectrice (dont 4 avaient le barème pour être proposés). La FSU a demandé des explications pour chacun d'entre eux.

La priorité aux collègues de plus de 60 ans

Conformément à la réforme PPCR, les collègues âgés de 60 ans et plus sont étudiés en priorité quelque soit leur barème. A Grenoble, tous les collègues de plus de 60 ans ont été proposés (sauf 2 au 10^e échelon qui seront réétudiés en 2020).

Perspectives de la CAPN 2019

La CAPN HC agrégé-e-s est prévue fin juin 2019.
La barre des derniers promus HC en 2018 était de **185 points**.

ATTENTION : C'était notre dernière CAPA !?

Les collègues ne seront plus représentés dans les CAPA en 2020... ?

Si la **réforme de la Fonction Publique** est votée, c'était la dernière année où des représentants syndicaux des personnels (commissaires paritaires élus) siégeaient en CAPA...
L'an prochain, l'administration effectuera seule les actes de gestion (hors classe, classe exceptionnelle, demande de temps partiel...) en CAPA et CAPN...
Les élus commissaires paritaires ne seront convoqués qu'en cas de recours individuels des collègues...
il est encore plus crucial de **se syndiquer...** <https://www.snesup.fr>

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos commissaires paritaires agrégés **FSU (SNESUP, SNES, SNEP)**
"BERANGERE PHILIPPON" <berangere.philippon@univ-grenoble-alpes.fr>;
"SALLY BROWN" <sally.brown@univ-grenoble-alpes.fr>;